

Lou Tambourinaire

N 177 - DÉCEMBRE 2018



Noël des enfants : le 12 décembre
Noël des aînés : le 16 décembre
Vœux à la population : le 13 janvier



Bulletin municipal d'informations de la commune de FAUX-EN-PERIGORD

Distribution gratuite

Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>	3
<i>La vie municipale</i>	7
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2018.....	7
NOËL... JOYEUX NOËL !.....	13
LISTE ÉLECTORALE.....	14
CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018.....	14
INCIVILITÉS.....	14
LES HABITANTS.....	15
VENTE DE NOIX.....	16
L'AGENDA 21.....	16
DEMARCHES ADMINISTRATIVES.....	18
INFORMATIONS PRATIQUES.....	19
FERMETURE EXCEPTIONNELLE.....	19
CITOYENNETÉ.....	20
POINTS DE VIGILANCE.....	22
<i>La vie associative</i>	23
LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.....	23
CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS.....	24
MANIFESTATIONS (AFFICHES, ARTICLES).....	24
<i>La communauté de communes</i>	25
OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).....	25
SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).....	25
LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC.....	26
DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION.....	26
DU PAYS DU GRAND BERGERACOIS.....	26
<i>Permanences des organismes</i>	27
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i>	28
<i>Memento des numéros utiles</i>	29

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Élodie BULTEAU

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus

Le mot du Maire

Mesdames et Messieurs, chers administrés

Vous êtes venus nombreux à la cérémonie de l'armistice du 11 novembre qui marquait cette année les cent ans de cet évènement.

La lecture par nos jeunes, de courriers d'anciens poilus à leurs familles ou à leurs compagnes ; a été un moment à la fois fort et émouvant.

Merci à Emmanuel ROMERO d'avoir préparé, encore cette année, cette cérémonie pour continuer de transmettre ce devoir de mémoire.

Comme les années précédentes, nous souhaitons partager avec vous plusieurs évènements qui permettent de conforter le lien social auquel nous attachons, membres du conseil municipal, une grande importance avec le Noël des enfants, du personnel et des aînés, et la cérémonie des vœux début janvier.

Je tiens à remercier les parents d'élèves qui en réactivant l'association permettent de nouveau créer de belles rencontres festives pour nos enfants comme Halloween et le marché de la saint Nicolas.

Je tiens à vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, chaleureuses et conviviales, en ayant encore une fois une pensée à ceux qui souffrent ou sont dans la difficulté, et je confirme que nous sommes à votre écoute pour vous aider dans ces moments de détresse que rencontrent certains d'entre vous. Notre engagement et notre travail au quotidien, va dans ce sens.

Afin que chacun puisse avoir connaissance de l'actualité du travail de l'équipe municipale, j'ai souhaité vous faire partager à tous le discours de l'inauguration du 27 octobre 2018 qui fait une bonne synthèse de la vie municipale de notre commune.

Discours inauguration 27 octobre 2018

Mme La Préfète de la Dordogne Anne Gaëlle Baudouin-Clerc,

Mme La Vice-Présidente du Conseil régional

Mr Le Député Michel Delpon,

Mrs Les Sénateurs Claude Bérit-Débat, et Bernard Cazeau

Mr Le Président du Conseil Départemental Germinal Peiro,

Mr Le Conseiller régional Christophe Cathus,

Mme et Mr Les conseillers Départementaux Sylvie Chevallier, et Henri Delage

Mr le Président de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord Jérôme Bétaille,

Mr le Président de l'Union des Maires Bernard Vauriac,

Mr le Président de la Mutualité sociale agricole Jean Francois Fruttero

Mr le Président du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois Pascal Delteil,

Mr le Vice-Président du Syndicat Départemental d'Énergie Alain Castang,

Mr Le président de la commission Départementale de la présence postale Serge Merillou

Mmes et Mrs Les Maires,

Mme Brigitte Allain

Mmes et Mrs les Élus,

Mr Le Directeur départemental des territoires Didier Kholler,

Mmes et Mrs les directeurs et responsables des services, Mrs les représentants des entreprises,

Mesdames, Messieurs, chers administrés,



Je tiens à excuser Mr Rousset Alain, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine représenté par Mr Christophe Cathus,

Nous nous retrouvons ce 27 octobre 2018 pour la troisième fois en trois ans pour de nouvelles inaugurations sur notre commune. C'est vraiment pour nous élus de la commune, un grand plaisir de vous recevoir de nouveau pour cet évènement majeur. Et je suis particulièrement ému de voir que les habitants de la commune ont répondu en nombre à notre invitation.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous voulons au travers de tels évènements remercier l'ensemble des acteurs qui nous permettent de faire aboutir les projets portés par l'équipe municipale.

- L'Etat et toutes les collectivités avec leurs services qui nous aident et nous soutiennent techniquement et financièrement,
- Architecte, bureaux d'études, entreprises, artisans, techniciens pour faire naître et accompagner nos réalisations.

C'est grâce à ce travail collectif et cette complémentarité, que nos projets peuvent se concrétiser dans de bonnes conditions, mais aussi par une forte volonté de l'ensemble des membres du conseil municipal. Et je tiens encore une fois à les remercier pour leurs implications au service de la population.

Après une inauguration itinérante le 17 septembre 2016, portant sur 7 réalisations ou aménagements, et l'inauguration du 14 septembre 2017 de la réalisation du parc photovoltaïque, nous voilà de nouveau réunis ce 27 octobre pour deux réalisations essentielles effectuées au service des habitants de la commune mais aussi de la population voisine.

En effet ces deux structures tournées, l'une vers le service administratif et le culturel, l'autre vers le sportif répondent à des besoins de proximité qui visent à conforter le lien social indispensable à l'équilibre de notre société, et à nos territoires ruraux et qui ne se limitent pas aux frontières de la commune.

Et je tiens à rappeler que l'ensemble de ces réflexions s'inscrit bien dans la Philosophie qui guide notre équipe municipale : « FAUX, AGIR ENSEMBLE POUR L'AVENIR ».

Ils rentrent dans les trois domaines prioritaires que nous nous sommes fixés :

Le cadre de vie et notre patrimoine : Faux un village encore plus agréable et attirant.

Le vivre ensemble : Solidarité, Soutien et Dynamisme.

La vie économique du village : Une force à soutenir.

Ils s'inscrivent totalement dans la démarche que nous avons engagée au travers de notre AGENDA 21, permettant à notre commune d'obtenir le label « Village terre D'avenir » le 06 février 2018 avec 44 actions prévues en trois axes qui ont pour but d'agir pour le bien-être des habitants et le bien-être de l'environnement :

- J'habite sur mon territoire
- Je suis acteur sur mon territoire
- Je protège mon territoire pour les générations futures

Le projet que nous avons porté sur le site de Canguilhem, avec les nouvelles ressources dégagées nous a permis d'ambitionner ces équipements de proximité.



La première réalisation tournée vers l'activité sportive avec un terrain multi jeux « City Stade », un parcours de santé, et une aire d'entraînement va permettre aux jeunes et moins jeunes de pouvoir disposer d'un équipement qui se conforte, pour des activités multiples, en faveur des clubs sportifs, du pôle scolaire situé à

proximité, mais aussi en accès libre permettant à nos administrés « d'améliorer leurs conditions physiques pour leur maintien en bonne santé ».

Je tiens à remercier à ce titre, Mme et Mr Rigaudie et Mme et Mr Counet qui grâce à leurs participations ventes foncières et échanges, ont permis à la commune d'acquérir le foncier pour concrétiser ce projet dans de bonnes conditions.

Un autre terrain a également été acquis à Mme et Mr Caira à proximité, permettant à terme d'étoffer encore cet ensemble avec un projet de terrain de tennis.



La deuxième réalisation tournée vers le service à la population et le culturel, est implantée sur une parcelle acquise lors du mandat précédent, permettant d'être au cœur du village et de se mettre aux normes en terme d'accessibilité handicapé. Sur cette réalisation un choix technique a également été fait par l'équipe municipale, guidé par notre volonté de réduire notre consommation énergétique avec un chauffage par géothermie profonde au travers de 4 puits de 100 m, après étude que nous a faite le BRGM et financé par l'Ademe.

- Pour le volet service à la population : un accueil secrétariat, un point service public, une agence postale communale, une salle de mariage et salle du conseil municipal, et un local mis à disposition pour les permanences d'autres organismes notamment sociaux.
- Pour le volet culturel : une salle bibliothèque ludothèque, avec une convention signée avec la bibliothèque départementale, permettant également d'avoir un équipement de proximité et d'animation pour l'ensemble de nos habitants et de notre pôle scolaire.

Ces deux réalisations ont pu se concrétiser grâce à vous.

Elles représentent un coût global à ce jour de 839 217 HT, plus maîtrise d'œuvre et bureaux d'études 75 446.95 € soit un total de 914 664.61 HT se répartissant de la manière suivante.

- Pour le pôle sportif : 157 407.97 € ht
5 Financeurs : Etat DETR : 48 602.83 €
Département Contrats d'objectifs : 34 716 €
Etat CNDS : 27 770 €
Réserve parlementaire Mr Berit Débat : 5 000 €
Msa CDST: 2 500 €
Total 118 588.83 € soit 76.5 %
- Pour le pôle service public bibliothèque agence postale communale 757 255.64 €
5 Financeurs : Etat DETR : 163 050.25 €
Département : contrats d'objectifs, fec : 194 923.25 € (intègre travaux enfouissement)
Conseil régional 21 238.28 €
La poste : Contrats de présence postale : 15 000 €
Réserve Parlementaire Brigitte Allain : 6 500 €
Total 400 711.78 € soit 52.92 %

- Pour la réalisation globale de 914 664.61 HT

Etat DETR 211 653.08 €

Département : 229 639.25 €

Etat CNDS : 27 770 €

Région : 21 238.28 €

La poste : Contrats de présence postale : 15 000 €

Réserve Parlementaire Brigitte Allain : 6 500 €

Réserve parlementaire Mr Berit Débat : 5 000 €

Msa CDST: 2 500 €

Total : 519300.61 € soit 56.77 % du coût Maîtrise d'œuvre comprise

Il convient de rajouter dans le plan de financement les sommes perçues en 2017 sur le bail du parc photovoltaïque (droit de premier établissement et location, soit 250 000 € versés par URBASOLAR.) portant le total des financements extérieurs à 84.10 %

Pour boucler l'opération un financement de 250 000 € sur 20 ans a été sollicité auprès de la caisse de dépôt générant un coût annuel de l'ordre de 15000 €, à rapprocher des ressources générées par le parc photovoltaïque de l'ordre de 100 000 €.

Ce projet a pu être mis en œuvre sans avoir aucun impact sur les ressources propres de la commune.

Je souhaite adresser un remerciement sincère à toute l'équipe élus et salariés pour la qualité du travail d'études et de suivi effectué au quotidien, lors de réunions de travail, ou de suivi de chantier.

Au travers de ces réalisations, l'équipe municipale conforte la qualité des équipements et des services à la population qui vont encore s'améliorer sur les prochains mois.

D'autres vont suivre ;

Mais en 10 ans :

- Nous avons rénové l'essentiel des équipements et bâtiments communaux, ou en avons construit des nouveaux, notamment le réseau d'assainissement collectif.

Grâce à l'appui des syndicats,

- les réseaux basse tension électriques ont tous été rénovés,

- les derniers fils nus vont être enlevés début 2019,

- Une borne électrique implantée va être raccordée avant la fin de l'année

Les réseaux seront tous enfouis dans le bourg, après les travaux qui vont démarrer avant la fin de l'année

- La fibre est au cœur du village au NRAZO, permettant d'avoir une couverture de qualité sur l'ensemble de la commune.

- Le réseau d'adduction d'eau s'est nettement amélioré.

Par ailleurs une antenne relais 4 G est en cours d'implantation par FREE et nous avons demandé qu'une mutualisation de celle-ci soit faite au profit des autres opérateurs.

Comme vous pouvez le constater, les élus en place ont à cœur de moderniser notre commune pour le bien-être de nos administrés. Nous avons eu la chance mais aussi et surtout une forte volonté d'agir sur notre destin ; qui nous permette de ne pas subir une fracture sociale et numérique.

Nous voulons apporter la preuve que dans un contexte difficile, et toujours plus complexe, nos territoires ruraux possèdent de véritables atouts ; comme nous pouvons le constater par la demande de nombreux jeunes qui viennent ou restent sur notre commune.

Face à l'insécurité grandissante, et au mal être ambiant, la commune rurale possède les atouts indispensables pour un véritable projet de territoire, basé sur la solidarité, le cadre de vie et la qualité de l'environnement, et ce dans une complémentarité réfléchie avec les territoires urbains.

Enfin je souhaite conclure mon intervention encore une fois sur l'urgence climatique, qui nécessite que chacun d'entre nous, agisse au quotidien, ou en pesant sur toutes les décisions que sont amenés à prendre nos dirigeants nationaux pour suivre voire aller au-delà des orientations validées lors de la conférence climat de Paris 2015. Gageons qu'il ne soit pas déjà trop tard pour inverser le processus dans lequel nous sommes engagés.

Chacun d'entre nous a une responsabilité sur ce que nous allons léguer à nos enfants et aux générations futures.

Merci à tous.



*Le Maire,
Alain LÉGAL*



La vie municipale

Conseil municipal du 18 septembre 2018

Le dix-huit septembre deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, DUBUC Bernard, DUMON Patrick, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, BERNARD Christophe, TEJERINA Stéphane, ROMERO Emmanuel.

Absent, excusé : AUBUS Sylvain

Représentés : AGUESSE Rachel, MELINSKY Monica.

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Travaux d'enfouissement de télécommunication des réseaux de l'opérateur téléphonique, signature d'une convention avec le SDE 24 – Effacement Haut du Bourg,
- Nouvelle Mairie ; examen des avenants au marché public de travaux /travaux supplémentaires et complémentaires,
- RPQS du SMD3,
- Remplacement du Poteau incendie de Lajasse,
- Convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt : validation des 3 choix critères,
- Transfert de la Mairie,
- Achat et maintenance du défibrillateur,
- Financement pour le raccordement de l'unité foncière relative au certificat d'urbanisme n°024 177 18 S 0018 – Extension du réseau de distribution d'électricité et signature d'une convention avec M. PANSART Francis,
- Travaux de branchement d'assainissement collectif – Tabouret supplémentaire,
- Achat de mobilier pour le secrétariat de la Nouvelle Mairie,
- Contrat de maintenance des portes automatiques de la nouvelle Mairie,
- Vente de ferraille,
- Remboursement des frais de consommation en eau potable et électricité par URBASOLAR pour l'utilisation du bâtiment de l'ancien club house de Canguilhem,
- Questions diverses.

Additif :

- City-stade ; Examen des avenants au marché public de travaux / travaux supplémentaires et complémentaires.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 17 Juillet 2018, à l'unanimité.

1 - Travaux d'enfouissement de télécommunication des réseaux de l'opérateur téléphonique, signature d'une convention avec le SDE 24 – Effacement Haut du Bourg.

M. le Maire rappelle que les travaux d'effacement des réseaux éclairage public, basse tension ont déjà été validés en conseil municipal, il précise que les travaux d'effacement du réseau de télécommunication (réseau de France Télécom) sont sous la maîtrise d'ouvrage du SDE 24 mais à la charge financière de la Commune.

- La partie télécommunication est estimée à 21 802.96 € HT

Soit 26 163.55 TTC, prise en charge en totalité par la Commune,

Cette partie suit la Rue Abadie de l'angle de la Mairie actuelle jusqu'au carrefour avec la route de Beaumont – la Rue Albert Guillaume jusqu'au VIVAL – la Rue du Foirail jusqu'au carrefour avec la Route de Lajasse – la Rue des Fargues jusqu'à la nouvelle Mairie.

La programmation des travaux d'éclairage public et basse tension est prévue pour le dernier trimestre 2018.

Le chantier d'effacement du haut du Bourg sera effectué en suivant.

Une Convention locale d'opération pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communes devra être signée.

Le Conseil Municipal, valide les travaux d'enfouissement des réseaux de l'opérateur téléphonique et autorise M. le Maire à signer la convention avec le SDE 24 et à réaliser les démarches nécessaires, à l'unanimité.

Une réunion de la commission finances devra être réalisée afin de réajuster les financements liés aux différents chantiers.

2 - Nouvelle Mairie ; examen des avenants au marché public de travaux /travaux supplémentaires et complémentaires :

M. le Maire expose les modifications qui doivent être apportées à différents lots avec des plus-values et des moins-values. Monsieur le Maire détaille les tableaux remis au Conseil Municipal, les principales modifications portent sur :

Lot 1 VRD Espaces Verts

- ✓ Travaux de paillage : + **2520 € HT**
- ✓ Travaux d'engazonnement : + **1716.44 € HT**
- ✓ Travaux de fourniture et pose de rondins fraisés : + **1406.50 € HT**
- ✓ Travaux de plantation talus : + **490 € HT**

Lot 6 Serrurerie

- ✓ Logo lettre à découper : + **630 € HT**
- ✓ Tripode porte drapeau : + **35 € HT**
- ✓ Boîte robinet de puisage : **en attente devis**

Lot 7 Menuiserie Bois

- ✓ Bibliothèque :
- Porte 2 vantaux DAS 24 V à rupture verrou EFF331 RR avec contact fermé : + **2066.20 € HT**
- Usinage décor brut mix : + **114.20 € HT**
- ✓ La Poste
- Oculus stadip 1400/400 : + **99.24 € HT**
- Gâche électrique 24 V à rupture :+ **151 € HT**

- ✓ Salle du conseil :

- Usinage décor brut mix : + **114.20 € HT**

- ✓ Bibliothèque :

- Ajout d'une porte poussant gauche : + **332.37 € HT**
- PV meuble bibliothèque : + **915.45 € HT**
- MV Cimaises bibliothèque : - **440,10 € HT**

Lot 9 Carrelage

- ✓ Isolant WC publics extérieurs + trappes sanitaires : + **412.24 € HT**

Lot 10 Peinture

- ✓ Reprise des enduits (défauts CBM) : + **1200 € HT**
- ✓ Peinture plafonds (défauts CBM) : + **1320 € HT**

Lot 13 Electricité courants forts et faibles

- ✓ Equipement alarme incendie type 3, Alarme anti-intrusion, Contrôle accès, Eclairage extérieur, Alimentation câblage divers, Défibrillateur : + **1392.56 € HT**
- ✓ Modification du coffret chantier : + **322.50 € HT**

Soit un différentiel provisoire de 22 328 € TTC sur le montant global du marché.

Le Conseil Municipal, valide lesdites modifications, à l'unanimité.

M. le Maire fait état de la résiliation du marché avec l'entreprise CBM titulaire du marché lot 8 plâtrerie, compte tenu des malfaçons et de l'abandon du chantier.

Lors du conseil municipal du 17 Juillet 2018, un accord de principe avait été donné à M. le Maire concernant la procédure à lancer vis-à-vis de l'entreprise CBM.

Afin de pouvoir liquider les règlements à CBM et de régler les factures de l'entreprise A2S M. le Maire donne lecture du tableau de l'état des comptes, il est envisagé plusieurs solutions pour pallier les défaillances de l'entreprise CBM.

Un courrier a également été préparé indiquant les différentes étapes et différents griefs.

La solution n°2 est retenue :

- régler le montant de 985,46 € TTC à CBM qui tient compte de la déduction faite des coûts liés aux malfaçons et manques de l'entreprise.
- payer les prestations pour pallier les défaillances de CBM aux entreprises A2S, LAGORCE PEINTURE, SBSM pour un montant total de 19 760.22 € HT soit 23 712.26 € TTC.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire de se charger des démarches nécessaires relatives à la résiliation du marché avec CBM, à l'unanimité.

Pour information, l'organisme de contrôle des bâtiments communaux devra réaliser un contrôle annuel pour la Nouvelle Mairie.

Des travaux hors marché sont également présentés notamment les meubles de cuisine.

Les meubles de cuisine ne faisaient pas partie du marché initial un devis a été demandé à l'entreprise Magnieu titulaire du lot menuiserie bois pour un montant de 2400 € HT. Ce devis étant trop élevé, il a été décidé de ne pas valider ce devis.

L'entreprise Decomat propose un devis de 1360 € HT.

M. Christophe Bernard sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, valide le devis de Decomat pour les meubles de cuisine, à l'unanimité.

M. le Maire propose de traiter du point 14 : additif à l'ordre du jour, mais traitant également des avenants du city stade permettant de faire un bilan financier global des chantiers.

14 - City stade ; examen des avenants au marché public de travaux /travaux supplémentaires et complémentaires :

M. le Maire indique que des modifications doivent être apportées au marché public d'origine ; des avenants doivent être rédigés.

M. le Maire détaille le tableau, les principales modifications portent sur :

- Arrosage espaces massifs arbustifs,
- les travaux de paillage en toile tissée,
- la diminution du nombre d'arbustes,

En moins-values	Quantité et prix	TOTAL HT
Arrosage espaces massifs arbustifs en goutte à goutte	Moins 600 m ² à 5.04 € PU HT	Moins 3024.00 € HT
Travaux de paillage en toile tissée	Moins 360 m ² à 7 € PU HT	Moins 2 520 € HT
	Soit moins-value de 5 544.00 € HT	
Diminution des arbustes	Prix moyen : 44.61 € PU HT Pour 150 arbustes : 6692 € HT Réduit à 50 arbustes : 2230.50 € HT	Estimé à moins 4 461.50 € HT
	Soit moins-value de 4 461.50 € HT	
<u>Total</u>	<u>Soit moins-value totale de 10 005.50 € HT</u>	

Les modifications relatives à la clôture et le filet pare ballon seront réalisés dans un 2^o temps et en régie.

Le Conseil Municipal, valide lesdites modifications, à l'unanimité.

M. le Maire indique qu'au vu de toutes les modifications qui ont été apportées sur l'ensemble des deux chantiers « Nouvelle Mairie » et « City stade » le surplus sera d'environ 14 000 € HT.

3 - RPOS du SMD3

M. le Maire indique que le Rapport d'activité sur le Prix et la Qualité du Service d'élimination des déchets de la Dordogne pour l'exercice 2017 a été envoyé par mail aux élus pour en prendre connaissance.

M. le Maire fait état du projet de la redevance incitative sur le territoire de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord, qui a été validé par le Conseil Communautaire, projet qui sera mis en place horizon 2021.

M. le Maire propose que dans le cadre de l'Agenda 21 de la Commune une campagne de sensibilisation soit réalisée auprès du public.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation, à l'unanimité.

4 - Remplacement du Poteau incendie de Lajasse

M. le Maire explique que lors de la rénovation réseau d'eau il était opportun de remplacer le poteau incendie situé à Lajasse en même temps pour un montant de 1625 € HT soit 1950 TTC.

Pour rappel, en 2011 des poteaux ont été remplacés et ont coûté, en mars 1874.28 € et septembre 1920.43 €.

M. le Maire indique que la remise en état de la chaussée a été réalisée.

Le Conseil Municipal, valide le devis, à l'unanimité.

5 - Convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt : validation des 3 choix

critères

M. le Maire rappelle les critères obligatoires, pour intégrer le plan départemental de lecture publique :

- Local de 50 m² minimum pour une commune de 500 à 1000 habitants,
- 6 heures d'ouverture minimum / semaine,
- Un budget de 1€/an/hab. minimum,
- Obligatoire : professionnalisation de l'équipe, 3 bénévoles formés (formation initiale de moins de 10 ans et formation continue chaque année.

M. le Maire propose de définir et de choisir les 3 critères minimaux requis.

Les 3 critères retenus sont :

- Local de 50 m²,
- 6 heures d'ouverture minimum / semaine,
- Obligatoire : professionnalisation de l'équipe, 3 bénévoles formés.

En ce qui concerne le budget de 1€/an/hab. minimum, ce critère sera vu dans un deuxième temps quand le projet sera plus avancé, lorsque la bibliothèque sera meublée et que les formations au cours du 1^{er} semestre 2019 seront exécutées.

L'équipe en charge de la bibliothèque devra décider de ce qui doit être transféré de l'ancien local de la bibliothèque au nouveau.

Le point 3.1 de la convention relatif à l'exclusivité du local est à nouveau soulevé et sera à discuter.

Le Conseil Municipal, valide les 3 critères : local de 50 m², 6 heures d'ouverture minimum / semaine, professionnalisation de l'équipe avec 3 bénévoles formés, à l'unanimité.

6 - Transfert de la Mairie

M. le Maire indique que la fin du chantier de la Nouvelle Mairie est prévue pour fin septembre, il est nécessaire de procéder aux formalités liées au transfert des bâtiments. Notamment, définir la nouvelle adresse, « 15 Rue des Fargues », transférer les registres d'état civil, et changer de numéro Siret.

M. le Maire propose de repousser le déménagement, les plus gros éléments (archives, gros meubles...) seront déménagés en octobre, les bureaux du secrétariat et de la poste seront définitivement installés 2^e semaine de novembre soit du 5 novembre 2018 au 10 novembre 2018.

L'inauguration de la Nouvelle Mairie aura lieu le 27 octobre 2018 à partir de 10h30.

Le Conseil Municipal, valide l'adresse de la Nouvelle Mairie « 15 Rue des Fargues 24560 FAUX », et charge M. le Maire des démarches nécessaires liées au transfert des bâtiments et ouverture de la Nouvelle Mairie, à l'unanimité.

7 - Achat et maintenance du défibrillateur

M. le Maire donne la parole à M. Patrick DUMON, qui a suivi les dossiers d'achat et contrat de maintenance du défibrillateur avec Elodie BULTEAU.

M. Patrick DUMON présente les offres faites pour l'achat du défibrillateur et du contrat de maintenance, après explications, discussions, les choix se portent sur :

- le DAE Heart sine Samaritan 360 P proposé par Défibril car le DAE possède les agréments CE + EDA (classe 3 en France) pour un montant de 1170 € TTC + un Boitier extérieur à 561 € TTC + les options choisies : Padpédiatrique : 192 € TTC et Trousse de 1^{er} secours : 27,30 € TTC Soit un montant total de 1950,30 € TTC

- le Contrat de maintenance avec consommables inclus 211.20 € TTC avec un engagement de 4 ans. (les consommables correspondent aux électrodes adultes + les électrodes enfants équipées de leurs batteries, l'ensemble à changer tous les 4 ans).

Le Conseil Municipal, décide de choisir l'offre de Défibril pour DAE Heart Sine Samaritan 306 P et le contrat maintenance avec les consommables inclus, à l'unanimité

M. le Maire rappelle qu'une subvention de la Fondation CNP Assurances a été attribuée pour un montant global de **800 €** :

- **700 € pour 1 DAE** placé en extérieur à la mairie
- **100 € pour la sensibilisation** de la population à son utilisation.

8 - Financement pour le raccordement de l'unité foncière relative au certificat d'urbanisme n°024 177 18 S 0018 – Extension du réseau de distribution d'électricité. Et signature d'une convention avec M. PANSART

M. le Maire indique que dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme d'un terrain à bâtir pour une parcelle appartenant à M. PANSART Francis, située à la Micalie cadastrée c n°302, la Commune a été sollicitée par le SDE 24 afin de donner son avis pour assurer le financement d'une extension de réseau.

Il donne lecture du courrier du SDE 24 qui stipule que pour les extensions de réseaux situées dans un rayon de 60 ml/ ou dont la longueur à construire est supérieure à 100 ml, il appartient à la Commune d'assurer le financement de la longueur de réseau construit dépassant 100 ml.

Or l'unité foncière nécessite une extension du réseau située dans un rayon de 82 m qui se traduirait par un raccordement de 119 mètres environ.

Ce qui représente 19 m de longueur supplémentaire pour un coût de 1425 €.

Jusqu'à présent la Commune n'a pas eu à réaliser une extension de réseau pour un particulier. M. le Maire explique que le propriétaire actuel du terrain s'engage à avancer les frais et régler les 1425 €, la Commune ne serait donc qu'un relais pour faciliter les démarches.

Après avoir pris contact avec la Trésorerie, il est possible de réaliser « cette opération blanche » pour la Commune.

Une convention devra être rédigée entre la Commune et M. PANSART afin de fixer les modalités relatives à l'avance des frais par M. PANSART.

M. le Maire rappelle que la Commune de FAUX n'a pas instauré de Taxe d'Aménagement (TA) communale, taxe qui permet de financer des opérations contribuant à la création ou extension d'équipements (routes, assainissement, réseaux induits par l'urbanisation...), et qui s'applique sur les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, valide la proposition, qui prévoit que M. PANSART avance les frais pour que la Commune finance l'extension du réseau, et autorise M. le Maire à rédiger une convention pour fixer les modalités, à l'unanimité.

9 - Travaux de branchement d'assainissement collectif

M. le Maire indique que la SAUR nous a fait parvenir un devis pour l'implantation d'un tabouret pour des logements en cours de réalisation chez M. FAULKNER, face à la Nouvelle Mairie. Il y aura 3 logements, un tabouret existe déjà pour la maison actuelle.

Parallèlement, la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) sera facturée à M. FAULKNER, soit 1500 € sur le budget annexe conformément à la décision prise par le conseil municipal en date du 13 juin 2012.

Le Conseil municipal accepte le devis de la SAUR, à l'unanimité.

10 - Achat de mobilier secrétariat

M. le Maire présente et commente aux élus un tableau synthétique des offres commerciales faites pour l'achat des bureaux et armoire du secrétariat de la Nouvelle Mairie.

Après explications, et discussions, l'entreprise MIS est retenue pour un total de 2303.53 € TTC.

Le Conseil Municipal, valide le devis de MIS, à l'unanimité.

11 - Contrat de maintenance des portes automatiques de la nouvelle Mairie : choix de l'entreprise

M. le Maire présente et commente aux élus un tableau synthétique des offres commerciales faites pour la maintenance des portes automatiques de la Nouvelle Mairie.

Deux entreprises ont été sollicitées.

Après discussions, la proposition « maintenance préventive » de l'entreprise RECORD semble la plus intéressante en terme de coût, soit un coût annuel de 426 € HT soit 511.20 € TTC.

Mais au vu des éléments fournis sur les durées de garantie une rencontre avec l'entreprise PORTALP qui a posé les portes automatiques est prévue début octobre.

Le Conseil Municipal reporte sa décision.

12 - Vente de ferraille

M. le Maire explique aux élus que les vieux projecteurs du terrain d'entraînement ont été vendus à la SARL ARTASO de SAINT AUBIN de LANQUAIS, ferrailleur.

Celui-ci a envoyé un chèque de 16 € correspondant à 160 Kg de fer à 0,10 € le kilo.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 16 €, à l'unanimité.

13 - Remboursement des frais de consommation en eau potable et électricité pour l'utilisation du bâtiment de l'ancien Club house de Canguilhem

M. le Maire indique que suite aux accords relatifs à l'occupation du bâtiment de l'ancien club house de Canguilhem par l'entreprise URBASOLAR durant les travaux d'installation du parc photovoltaïque, il était convenu qu'URBASOLAR rembourse les frais en eau potable et électricité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 2318.85 €, à l'unanimité.

15- Questions diverses

Chemin de la Genèvre

Des travaux sont programmés afin de remettre l'emprise du chemin de la Genèvre sur son assiette initiale, une partie des travaux sera prise en charge par la commune soit 1710 € et une autre partie par la Communauté de Communes Portes Sud Périgord dans le cadre des chemins inscrits dans les boucles du PDIPR soit un montant de 2160 €.

Bornage Bournazel Pascal

Il faudra prévoir le bornage.

Catastrophe naturelle,

Il est fait état d'un courrier reçu par le ministère, la procédure d'appel avec l'appui d'un cabinet d'avocat est toujours en cours.

Travaux à la station d'épuration

Suite au compte rendu de visite du SATESE sur la station d'épuration, une réunion de travaux est à prévoir concernant une fuite sur le 2^o bassin, il y a eu plusieurs interventions qui n'ont pas réglé le problème.

Vente des noix et nettoyage sous les arbres,

M. le Maire propose de faire passer le GIASC pour nettoyer sous les noyers du terrain municipal afin de :
Soit proposer le ramassage des noix aux personnes intéressées avec un prix et une quantité à définir, Soit d'effectuer le ramassage par René et Philippe pour les vendre.

Convention d'utilisation de la salle des associations par l'école de FAUX

Le directeur a demandé l'autorisation pour l'utilisation de la salle des associations afin d'y réaliser des cours de soutien le mardi matin pour un ou deux élèves de 9h00 à 10h30. A cet effet, une convention sera rédigée.

SDE 24

Réalisation de pré-diagnostics énergétiques sur bâtiments publics

Guichet unique – Maintenance éclairage public en régie

Règles d'extinction de l'éclairage public

Un point global est à faire avec un diagnostic énergétique plus la consommation éclairage.

Octobre rose

Dans le cadre du partenariat de l'UDM24 et du soutien au comité féminin pour le dépistage du cancer du sein, les communes sont sollicitées afin d'organiser une manifestation ou d'éclairer les bâtiments en rose. Pour cette année, le délai est trop court pour organiser une manifestation mais pour l'année prochaine, Emmanuel ROMERO propose de prendre en charge le dossier.

Le Relais - Rapport annuel 2018

Il est fait état du succès de cette borne d'apport pour les vêtements.

Travaux Canguillem

Les travaux de remise en état vont être réalisés. C'est l'entreprise la Cyprote qui a été mandatée par URBASOLAR.

ATD 24

L'ATD dans le cadre des demandes de subventions DETR 2019 est missionnée pour réaliser une étude de faisabilité Pôle médical/Cabinet infirmier.

Etablissement Public Foncier (EPF)

L'EPF, structure émanant de la région nouvelle Aquitaine, vient de signer une convention avec le département de la Dordogne permettant d'accompagner juridiquement et financièrement les collectivités pour l'acquisition de terrains ou d'habitations qui seront aménagés plus tard pour y construire des logements, des équipements professionnels ou publics. On parle de « portage ». Dans ce cadre-là, la commune souhaite se positionner et deux dossiers sont à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30

NOËL... JOYEUX NOËL !

Arbre de Noël des enfants

Mercredi 12 Décembre 2018

Goûter, spectacle et remise des cadeaux

Salle des fêtes

16h00

Repas des Aînés

Dimanche 16 Décembre
2018

Salle des fêtes

12h00

Vœux au personnel

Samedi 15 Décembre 2018

Salle des fêtes

11h00

Vœux de la Municipalité à la population

Dimanche 13 Janvier 2018

Salle des fêtes

11h00

LISTE ÉLECTORALE

LE REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (R.E.U)

La loi du 1^{er} août 2016 n°2016-1048 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales vient réformer le processus d'inscription afin, en particulier, de lutter contre les non-inscriptions et les mal-inscriptions constatées lors des derniers scrutins.

Le nouveau processus va permettre la mise en place en 2019 d'un Répertoire Electoral Unique (R.E.U) géré par l'INSEE.

Cette réforme entrera officiellement en vigueur le 1^{er} Janvier 2019.

Les principales modifications :

- Le Maire sera désormais responsable de la révision des listes électorales sous la vérification de la commission de contrôle ;
- Les révisions n'auront plus lieu une fois par an mais tout au long de l'année, et **il deviendra possible de s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant chaque scrutin** – et non plus au 31 décembre de l'année précédente. Attention
- Les inscriptions d'office seront effectuées par l'INSEE, ainsi que les radiations suite à une inscription dans une autre commune.

Quelques dates à retenir :

Pour les scrutins entre le 11 mars 2019 et le 1^{er} janvier 2020 :

- A titre transitoire :
 - Date limite d'inscription = dernier jour du 2^{ème} mois précédent celui du scrutin
Exemple : Scrutin des élections Européennes du 26.05.2019 : date limite d'inscription au 31.03.2019.
- Pour les électeurs établis hors de France : fin de la double inscription sur la liste municipale et sur la liste consulaire. Ils doivent choisir, avant le 31.03.2019, la liste sur laquelle ils souhaitent rester inscrits, si aucune décision prise au 31.03.2019 alors la radiation d'office s'effectuera sur la liste municipale et ils resteront inscrits sur la liste consulaire.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018

Nous souhaitons remercier l'ensemble des personnes présentes lors de cette cérémonie qui était spéciale cette année avec les cent ans de l'évènement. Nos jeunes ont lu des courriers d'anciens poilus à leur famille pour rendre hommage aux nombreux combattants et perpétuer ce devoir de mémoire.

Nous remercions nos jeunes lecteurs et Emmanuel ROMERO pour l'organisation de la cérémonie.

INCIVILITÉS

Nous demandons à tous les propriétaires de chiens qui profitent des espaces verts publics de la commune pour se promener avec leurs animaux de compagnie de bien vouloir prendre toutes précautions (poches) pour ramasser les déjections.



**LES CROTTES
C'EST DANS LE SAC**

Un nombre croissant de ces déjections a été constaté dans les massifs et notamment autour de la nouvelle mairie. Nous vous prions de laisser les espaces publics propres, à défaut des sanctions seront appliquées aux propriétaires.

LES HABITANTS

**La police d'écriture de votre journal a changé :
elle est plus économique en utilisant moins d'encre à l'impression !**

Le Journal regorge de petites informations. Nous nous efforçons de les mettre à jour du mieux possible.
N'hésitez pas à tout regarder et à nous indiquer toute erreur que nous aurions pu commettre !

NOUVEAUX HABITANTS

Martine RAFFIER, à la Robertie.

Patrick et Maud DAGUZÉ, à la Micalie.

Bernard BOULAND, au Buth.

Jean-Louis, Bernadette et Véronique
DUPONT, aux Fargues.

Charlotte MESSIGNY et son fils Baptiste,
à la Robertie.



NAISSANCES

Naomie LONGUEVILLE-BEIN, née le 1^{er} novembre
2018, fille de Mickaël LONGUEVILLE et de Jennifer
BEIN.



Toutes nos félicitations aux parents !

DÉCÈS

Mme Héléna SOLINSKI, décédée à
Bergerac le 08 novembre 2018.

Toutes nos condoléances.



NOUVEAUX RÉSIDENTS

**Nous vous invitons à venir nous rencontrer à la MAIRIE pour la
remise du livret d'accueil**

**et vous faire connaître aux services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès
votre arrivée dans notre village.**

Merci d'avance

VENTE DE NOIX

Les employés municipaux et les enfants de l'école de Faux ont ramassé des noix en octobre dans la noyeraie communale.



Une première vente au détail aura lieu le 8 décembre à la Saint Nicolas par les parents d'élèves au prix de 3 € le kilo. Vous pourrez également en réserver conditionné en sac de 10 kilos pour un prix de 25 € auprès des parents ce jour-là et aussi auprès de la mairie par la suite.

Les ventes ainsi réalisées iront au profit des enfants de l'école.

L'AGENDA 21

DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANÈTE !

Afin que vous, les citoyens, vous fassiez partie de l'Agenda 21 de votre commune, vous pouvez faire des petits gestes au quotidien en faveur de notre environnement. D'ailleurs, vous en faites peut-être déjà sans le savoir... voici les suivants, la suite dans le prochain Tambourinaire !

#3 J'ARRÊTE LES CAPSULES DE CAFÉ !

Café en capsules	Café moulu
460€	65€
Café en dosettes souples	Votre gain
92€	395€/an

LES CAPSULES EN CHIFFRES :

- 5 à 7 fois plus cher que le café moulu classique,
- l'équivalent de 4 tours Eiffel de déchets par an,
- 1/5 capsule est recyclée.

Chaque année, plus de 9 milliards de capsules sont vendues dans le monde, l'équivalent de 40 000 tonnes de déchets.

LES PETITS CALCULS (SAVANTS) Plus d'info(graphie)s : www.les-petits-calculs-savants.fr

#4 J'ABANDONNE LE GEL DOUCHE !

Gels douche parapharmacie	Savons
96€	16€
Gels douche supermarché	Votre gain
36€	20 à 80€/an

LES GELS DOUCHE EN CHIFFRES :

- 186 millions de flacons vendus/an en France,
- 16 000 tonnes d'emballages/an (gels douche & shampoings),
- 40% sont recyclés.

Depuis 1950, l'homme a fabriqué 8,3 milliards de tonnes de plastiques, 79% ont été rejetés dans la nature.

LES PETITS CALCULS (SAVANTS) Plus d'info(graphie)s : www.les-petits-calculs-savants.fr

UNE DEUXIÈME RANDO-DÉCHETS

Forts du succès de la première rando-déchets, nous avons recommencé cet événement le samedi 24 novembre 2018 pendant la semaine nationale de réduction des déchets. Une dizaine de personnes se sont mobilisées ! Munis de gants, de gilets de sécurité et de sacs poubelles, ils ont récolté un total de 18,4 kg de déchets de toute sorte (mégots, paquets de cigarettes, bouteilles en verre, polystyrène, canettes, bouteilles plastiques...). Cette matinée s'est clôturée avec l'animatrice du SMD3, Carla MARAMOTTI, pour trier les déchets ramassés et faire le point sur ce qu'on met dans le sac jaune.

Pour 2019, le comité souhaite maintenir cette animation.



Pour s'informer sur notre Agenda 21, une lettre d'informations a été créée. Pour la recevoir, envoyez votre mail à la mairie : faux24.mairie@wanadoo.fr

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

ATTENTION !

Les pré-demandes de carte d'identité, de passeport et demandes de carte grise se font sur le site de l'ANTS, qui est la plateforme sécurisée de référence. Ces pré-demandes et demandes en ligne sont **GRATUITES**. Seuls les timbres fiscaux (en cas de perte ou de vol) et le coût de la carte grise peuvent vous être demandés. Les garages habilités à faire les cartes grises peuvent vous faire payer une commission.

DEMANDE	ADMINISTRATION CONCERNÉE	OÙ ALLER ? COMMENT FAIRE ?
Titres de séjour	Préfecture	Depuis le 25 juin 2018, la procédure est dématérialisée . Dossier à télécharger sur www.dordogne.gouv.fr puis rendez-vous à prendre sur www.dordogne.gouv.fr/prendre-un-rendez-vous
Renouvellement de récépissés et d'attestations pour demandeur d'asile	Préfecture	Préfecture de Périgueux, 2 Rue Paul-Louis Courier, Sans rendez-vous, Mardi et jeudi de 8h30 à 12h. Posez vos questions à : pref-questions-etrangers@dordogne.gouv.fr
Carte Nationale d'Identité	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villéral).	Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS. Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales. Espace d'aide à la Mairie de Faux.
Passeport	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villéral).	Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS. Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales. Espace d'aide à la Mairie de Faux.
Permis de conduire	Dématérialisé, sur Internet.	Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS. Photos spécifiques avec code et signature électronique. Espace d'aide à la Mairie de Faux.
Carte grise	Dématérialisé, sur Internet Ou Garage habilité.	Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS en se connectant obligatoirement via France Connect. Espace d'aide à la Mairie de Faux Ou Sous-préfecture de Bergerac, le matin de 8h30 à 11h30 du lundi au

vendredi.

INFORMATIONS PRATIQUES



ATTENTION LES ADRESSES POSTALES DE LA MAIRIE ET LA POSTE ONT CHANGÉ.

OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI

De 14H à 18H30

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr
15 rue des Fargues
☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96
📠 09.70.62.53.28.



OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

LUNDI – MARDI - MERCREDI –
JEUDI - VENDREDI

De 14H à 17H

COORDONNÉES DE L'AGENCE POSTALE

15 rue des Fargues
☎ 05.53.57.72.69

LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

est effectué le Lundi matin

N°VERT du SMD3 : 0 800 942 601



FERMETURE EXCEPTIONNELLE

La poste sera fermÉE
Du lundi 24 décembre au vendredi 28 décembre inclus.
Vos colis et recommandés seront à récupérer à La Poste d'Issigeac.

Merci de votre compréhension.

CITOYENNETÉ

Réception TNT



LE 4 DÉCEMBRE 2018 LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



TOUS | À VOS | POSTES!

**POUR CONTINUER
À RECEVOIR LA TNT**



Si vous recevez la télé par antenne râteau*, vous risquez de perdre certaines chaînes !

Pour les retrouver : c'est simple ! Le 4 décembre, faites une recherche de chaînes à l'aide de votre télécommande.

POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CES CHANGEMENTS :

 RENDEZ-VOUS SUR WWW.RECEVOIRLATNT.FR	 CONTACTEZ LE 0970 818 818 <small>(appel non surtaxé)</small>
--	---

www.cieau.com

* Si vous recevez la télé par câble, satellite, ADSL ou fibre, vous n'êtes pas concerné par ces changements.  Recevoir la TNT |  @RecevoirLaTNT

INFORMATION : Aides au paiement des factures d'eau

Le Centre d'information sur l'eau informe qu'il existe des dispositifs d'aides au paiement des factures d'eau.

3 supports d'information sont à disposition, gratuitement, pour guider les consommateurs qui rencontreraient des difficultés sur le site internet : cieau.com



BIEN VIEILLIR EN DORDOGNE



Ce guide est le fruit d'un partenariat entre le Conseil départemental de la Dordogne et le Conseil départemental de l'accès au droit 24. Après le succès du guide à l'usage des adolescents, réalisé lui aussi en commun, il nous a semblé opportun d'unir de nouveau nos efforts, nos compétences et celles de nos partenaires pour offrir au public sénior un guide balayant de nombreux aspects de leur vie et concourant « au bien vieillir ».

Après 60 ans, c'est une nouvelle vie qui commence, une vie beaucoup plus riche que par le passé du fait notamment des progrès de la médecine et de l'allongement de la durée de vie.

Ce guide est consultable en mairie

ACTUALITÉ SUR LE LOGEMENT

Le Bulletin de septembre de l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement est disponible en mairie pour consultation.



SPA DE BERGERAC

Un acte responsable : vivre avec un animal de compagnie

- L'animal est un être sensible qu'il faut respecter
- Si il est errant, il est sous la responsabilité du maire qui après sa capture le place en fourrière (8 jours ouvrés pour retrouver son propriétaire) puis après il est proposé à l'adoption par la SPA
- L'identifiant permet de le retrouver et est obligatoire en France.
- La vaccination comme pour nous le protège
- La stérilisation évite la prolifération. Le chat vivant dans un lieu public identifié, stérilisé, est un meilleur candidat pour être adopté.
- Les chats libres occupent le terrain et c'est ainsi que la population féline se limite

Activ'zen
Pour être autonome mais jamais seul

En cas de besoin, il suffit d'appuyer sur la touche du médaillon du bracelet pour être secouru. Un service disponible 7j/7 et 24h/24 pour sécuriser le quotidien.

la SPA
Protectrice des Animaux depuis 1845

-50% de réduction sur le crédit d'impôt

Merci de votre collaboration. La SPA de Bergerac a fait face à une telle arrivée de chats que nous devons prendre des mesures de stérilisation avec des associations. Les services à la personne peuvent nous aider.

Mme SAINJON Nicole Présidente de la SPA de Bergerac

PRÉSENCE VERTE



Partenaire de votre sécurité et de votre bien-être depuis plus de 30 ans

Contactez-nous au 05 53 67 78 00
guienne@presenceverte.fr

Activ'dialog
Pour être en sécurité la convivialité en plus !

Un service de messagerie directement installé sur le transmetteur, pour recevoir des messages de son entourage. Et toujours la sécurité de la téléassistance !

Activ'mobil
Pour profiter de sa liberté en toute sécurité

Chute, malaise en dehors de chez soi ? Une touche d'alerte située sur le téléphone mobile fourni permet d'alerter la personne choisie ou les secours.

POINTS DE VIGILANCE

ATTENTION AUX FAUX SITES ADMINISTRATIFS

Le gouvernement a lancé lundi 17 septembre **une campagne pour sensibiliser les usagers aux pratiques frauduleuses** – en partenariat avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Liste de conseils :

Le ministère de l'économie et des finances publie une liste de conseils pour éviter de se faire piéger par des sites frauduleux :

- **toujours consulter en priorité le site officiel de l'administration française**, qui recense les sites officiels en fonction des démarches. Des sites dont l'adresse finit toujours par « ***gouv.fr*** » ou « ***.fr*** », mais qui n'apparaissent pas nécessairement en tête lors d'une recherche en ligne ;
- **un site qui finit en « *.fr* » et arrive en tête n'est pas forcément légal**, car certains escrocs donnent des apparences officielles à leurs pages Web. **Ils peuvent utiliser des imageries associées à la République française, comme Marianne ou des couleurs bleu-blanc-rouge**. Certains sites marchands achètent aussi des mots-clés pour être bien référencés parmi les résultats de recherche ;
- **vérifier si une prestation est vraiment payante**, et lire les mentions légales du site, ainsi que les conditions générales de vente.

La DGCCRF est particulièrement mobilisée sur ces pratiques frauduleuses. Vous trouverez sur le site de la Délégation ministérielle à l'Accessibilité des informations précises sur les risques de démarchage agressif et menaçant propres à l'accessibilité et la conduite à tenir lorsque l'on a été "abusé".

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS - Déclaration

RAPPEL : Le brûlage des déchets verts est interdit du 1er mars au 30 septembre.

Du 1^{er} octobre au dernier jour de février, le brûlage doit être déclaré auprès de la mairie.

La mairie doit ensuite envoyer à la gendarmerie et au SDIS (pompiers) ces déclarations pour des raisons de sécurité. Vous devez donc déclarer vos brûlages au minimum 3 jours avant.

Pour plus d'informations : se référer à l'**arrêté préfectoral n°24-2017-04-05-001** pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt, relatif aux brûlages à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage.

La vie associative

LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. RAHIER Pierre 06.23.41.60.34
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)** : Mme LEYMA Mélanie 06.35.11.81.30
- * **A VOS SAVONS** : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * **LES BOULISTES DE FAUX** : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUX ' LIES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COMÉDIES COCASSES** : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- * **COMITÉ DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **COOPÉRATIVE SCOLAIRE** : M. BOUËSNARD Philippe (école)
- * **CRÉATION ET LOISIRS** : Mme DUHAULT Carole 05.53.58.42.69
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81
- * **L'ÉTRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

Ce calendrier peut évoluer en cours d'année.

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
2018		
8 décembre	Saint-Nicolas – Marché de Noël	APE
12 décembre	Arbre de Noël des enfants	Mairie

16 décembre	Noël des aînés	Mairie
2019		
13 janvier	Vœux à la population	Mairie
2 et 9 février	Remise à niveau du Code de la route	2 CV en Faux' Lies
16 mars	Carnaval	APE
30 mars	Repas des Boulistes	Les Boulistes de Faux
12 avril	Quine	APE

MANIFESTATIONS (AFFICHES, ARTICLES)

FAUX

Marché de Saint-Nicolas



Samedi 8 décembre

A partir de 17h sur la place du foirail

Divers exposants
Grand feu de bois
Restauration sur place
(Amener vos couverts)
Venue de Saint-Nicolas

Organisé par l'association des parents d'élèves

 **La communauté de communes**

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

retrouver les samedis après-midi des 2 et 9 février 2019, à la salle des fêtes de FAUX, pour une remise à niveau basée sur le code de la route, dans la bonne humeur et la convivialité. L'entrée est libre et gratuite. Pour une meilleure organisation, une inscription préalable serait

EYMET : les 2èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00

(Pôle de services publics, 23 avenue de la Bastide)

ISSIGEAC : les 4èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00

(Annexe de la CCPSP, 21 Rue Sauveterre)

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Pour des informations et des conseils, vous pouvez contacter le technicien du SPANC :
Manuel MAIGNIEZ - 07.87.11.97.49 - ccpsp24.spanc@orange.fr

RAPPEL : tout projet d'assainissement non collectif (construction neuve ou rénovation) doit faire l'objet d'une demande auprès du SPANC.

Des plaquettes d'information sur les filières d'assainissement non collectif et sur leur entretien sont disponibles sur le site Internet de la CCPSP (www.ccpsp24.fr), aux bureaux du SPANC auprès du technicien et en Mairie.

TAXE DE SÉJOUR

Pour 2019, les nouveaux tarifs de la taxe de séjour sont consultables en mairie, auprès de la communauté de communes et également sur leur site internet ccpsp24.fr « rubrique tourisme ».

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac

(Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.)

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

Les modalités de remise de carte d'accès des déchèteries restent inchangées à savoir présentation à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC : **d'une pièce d'identité, de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile.**

Dissolution de l'association du Pays du Grand Bergeracois

Lors de la l'assemblée générale du 26 juin 2018, la mise en dissolution de l'association du Pays du Grand Bergeracois (PGB) a été votée.

Habituées à coopérer au sein du PGB, les 4 EPCI constituant le PGB ont conventionné afin de poursuivre la construction conjointe de projets, via une coordination partagée dans un souci d'efficacité et de bonne gestion des deniers publics.

Une Délégation Générale du Grand Bergeracois est donc créée depuis le 1^{er} juillet 2018 au sein de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), au service des 4 EPCI.

Les missions réalisées anciennement par le Pays sont maintenues :

- L'animation et la gestion des fonds LEADER,
- La gestion et l'animation du réseau des Métiers d'art,
- La coordination des actions touristiques dont le site Internet de destination touristique (pays-bergerac-tourisme.com),
- L'animation du Projet Alimentaire Territorial,
- La contractualisation avec le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Le conseil de développement.

Cependant, **le site Internet du PGB ne peut plus exister en l'état. Il s'arrêtera au 31 décembre 2018.**

Les informations concernant les manifestations se trouveront sur le site pays-bergerac-tourisme.com et les informations concernant la commune seront sur le site de la communauté de communes ccpsp24.fr

Permanences des organismes

Mme Stéphanie DARCQ - ASSISTANTE SOCIALE de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention tient une permanence Le Mardi matin, de 9 heures 30 à 12h00, sans rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC, Siège : CMS de SIGOULES
☎ 05.53.02.06.13

M.S.A

sur rendez-vous par téléphone
au 08.11.65.65.66
31, place Gambetta
BERGERAC



Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PJJ...)

☎ 05.53.22.98.16

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide, 24500 EYMET

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou, 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.

ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

☎ De 8h00 à 18h00

05.53.35.60.00.

3646

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations. →



CARSAT

du lundi au vendredi

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

1 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ 3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Mr J.M. TRICHET, que vous pouvez joindre à la MAISON de JUSTICE et du DROIT de BERGERAC, 3 Rue d'Albret, ou au 05.53.57.64.05

Jour de permanence :

- **15 novembre 2018 et 06 décembre 2018**

ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie

EYMET : de 14h00 à 16h00 en Communauté de communes.

À titre indicatif...peut subir des changements

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les professionnels du domaine juridique

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts) - 39 Chemin de La Cabane – 05.53.61.37.45 ou 06.69.44.54.88
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.83.17.48.77 ou 05.53.61.37.59 – fd.multiservices@free.fr
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
MARSAL Eric (Peinture, Vitrierie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – 323 Route de Lanquais – 05.53.57.17.74
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – 405 Route de Beaumont – 05.53.57.48.53
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABELLE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèvre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
ISRAEL Catherine (Meublé de Tourisme) – 207 Chemin de La Genèvre – 06.76.61.02.51
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchiés » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (Chambres d'hôtes - Gîtes) - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82
www.chateaufort.fr
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – 100 Route de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHEZ Megane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET – 06.88.20.28.57 - Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74
PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96

Memento des numéros utiles



GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence Lundi - Mercredi après-midi Dimanche matin	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX Télécopie faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.57.72.69
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET	05.53.74.26.25
CIAS – EYMET	05.53.22.98.16
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES (ISSIGEAC) des TILLEULS	05.53.58.60.64
CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)	05.53.58.71.33
Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES)	05.53.58.36.23
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57

INFIRMIER(ES) Christine AGBODJAN (ISSIGEAC) - Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) - M. ADELAÏDE (Luxopuncture - BOUNIAGUES) Béatrice LACOSTE-LAFOSSE (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 05.53.88.85.83 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
KINESITHEAPEUTES S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) Mme BORINI Marcella (BOUNIAGUES) S. POIRIER (FAUX)	05.53.24.12.37 05.47.77.98.88 06.28.69.40.30
OSTÉOPATHES - S. POIRIER et M. DHELIAS (BOUNIAGUES) -M. CHAPUIS (ISSIGEAC) -Melle CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	05.53.63.90.50 06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE Mme MONNIER A. (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
VÉTÉRINAIRE C. MEERTS à MONSAGUEL	05.53.24.20.11
SAGE-FEMME Mme DIEZ (BOUNIAGUES)	05.53.57.83.22 06.86.98.37.05
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	0 800 942 601 (n° vert)
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
PAROISSE Saint Martin des Vignes (Presbytère d'Eymet, Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Messe

Le dimanche matin : 9h30 à ISSIGEAC –
11h15 à EYMET
Lundi 24 décembre à 19h à Issigeac et 21h à Eymet
Mardi 25 décembre à 11h15 à Eymet
Mardi